



TVA : le jeu en vaut-il la chandelle ?

Par **RedSean**, le **03/11/2015 à 10:44**

Bonjour,
Je suis concepteur/éditeur d'un jeu de société et mon fabricant de boîte m'a dit que je pouvais obtenir une tva à 5.5 avec la définition fiscale du livre. Mon jeu possède un plateau, des cartes, deux livret dont un qui est pédagogique (sur l'histoire de Paris) de 12 pages.
Est-ce vraiment possible ? Si je déclare 5.5, est-ce que je ne risque pas des sanctions si les impôts ne sont pas d'accord ?
Merci beaucoup pour votre réponse,
Cordialement,
David

Par **alterego**, le **03/11/2015 à 11:05**

Bonjour,
Vous souhaitez éviter tout problème avec le Trésor Public, interrogez les Services Fiscaux dont vous dépendez en faisant un **rescrit fiscal**.
Vous bénéficierez ainsi d'une **sécurité juridique**.
Rescrit fiscal dans votre moteur de recherche, vous saurez ce que c'est et pourrez effectuer votre demande.
Cordialement

Par **RedSean**, le **03/11/2015 à 11:10**

Merci beaucoup